

## **MARDI 24 JANVIER 2012 : LE CESE A VOTE UN AVIS SUR LA FUTURE POLITIQUE COMMUNE DES PECHEES**

***Saisi par le gouvernement afin notamment d'enrichir le débat européen et renforcer les propositions françaises au cours des prochaines négociations internationales concernant la politique commune des pêches, le Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a voté mardi 24 janvier un avis sur la future politique commune des pêches. Joelle Prévot-Madère, est la rapporteure de cet avis.***

L'année 2012 va être marquée par le début des discussions internationales sur les projets de règlements encadrant la future politique commune des pêches (PCP), qui devrait rentrer en vigueur début 2013. C'est dans ce contexte qu'intervient l'avis du CESE.

### **Améliorer la rentabilité économique du secteur**

Pour Joelle Prévot-Madère, rapporteure de cet avis, « *la question de la pêche est une préoccupation majeure pour l'Europe mais également pour la France. Notre balance commerciale est déficitaire et ce déficit se creuse : il est passé en 30 ans de 355 à près de 800 millions d'euros. C'est notamment pour cela que la France devra jouer un rôle important dans les négociations internationales : cet avis a pour vocation de proposer des actions concrètes au gouvernement, en vue du prochain round de négociations* ».

Cette progression des importations s'explique notamment par la consommation courante des produits de la mer : « *80% de ceux-ci sont importés, alors que l'autosuffisance alimentaire est un des objectifs de la politique commune des pêches* ». Dans ce sens, le projet d'avis préconise une amélioration de la rentabilité économique du secteur, basée sur une meilleure organisation et un meilleur encadrement du marché (notamment grâce à une information renforcée des consommateurs) ; l'institution d'une gestion pluriannuelle, administrative et territorialisée des quotas, associant les professionnels et notamment les organisations de producteurs ; ainsi que le développement de l'aquaculture intégrée et écologiquement soutenable. « *Nous sommes également très attachés au développement d'investissements socialement et écologiquement responsables, qui doivent être favorisés notamment par la modernisation de la flotte, en revoyant les critères de mesure de la capacité de pêche et la règle de minimis* », ajoute Joelle Prévot-Madère.

### **Préserver l'emploi, améliorer les conditions de travail et prévenir les conséquences sociales de la politique commune de la pêche.**

« *Nous souhaitons que la dimension humaine soit prise en compte dans les négociations, qui doivent s'attacher à la préservation des emplois et à l'amélioration des conditions de travail dans la pêche. Il est également indispensable que les conséquences sociales de la politique commune des pêches soit considérée comme essentielle dans les prochains textes* » précise Joelle Prévot-Madère. Pour cela, le CESE préconise dans son projet d'avis l'harmonisation vers le haut des règles sociales, l'amélioration de la sécurité des marins ou l'accompagnement des reconversions nécessaires. « *Nous nous prononçons également pour un rejet du caractère transférable des concessions de pêche, qui présente un réel danger pour les petits*

*pêcheurs (44% des pêcheurs français) et qui favorise la concentration du marché de la pêche, au détriment des critères sociaux et environnementaux pourtant primordiaux » conclut la rapporteure de l'avis.*

### **Promouvoir et valoriser les atouts exceptionnels du potentiel des DOM/RUP (régions ultrapériphériques)**

Enfin, le CESE souhaite que soient pris en compte dans les négociations internationales les atouts exceptionnels du potentiel des DOM et des RUP. *« Nous bénéficions d'un atout extraordinaire avec les DOM et les RUP : nous devons les préserver et surtout les valoriser dans le cadre des prochains round de négociations internationales. Nous proposons par exemple de renforcer la représentativité des régions ultrapériphériques ou de soutenir la coopération internationale régionalisée »* ajoute Joelle Prévot-Madère.

***L'avis a été voté le 24 janvier avec 147 voix pour, 4 voix contre et 44 abstentions***

**Le texte de l'avis sera bientôt en ligne sur [lecese.fr](http://lecese.fr)**

#### Contact presse

presse@lecese.fr

Sylvaine COULEUR - 01.44.69.54.05 - 06.99.37.63.48 | sylvaine.couleur@clai2.com

ou Charles SAVREUX - 01.44.69.54.12 | charles.savreux@clai2.com

Conseil Economique Social et Environnemental

9, place d'Iéna - 75775 Paris cedex 16

www.lecese.fr